

## Déclaration liminaire CCP du 26 juin 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis la dernière CCP, la situation sociale des salariés de notre ministère et leurs conditions de travail n'ont eu de cesse de se dégrader.

Les annonces, que doit faire le ministre de la Défense fin juillet, vont amplifier le malaise et conduire à des situations anxiogènes pouvant devenir dramatiques.

Fermetures de sites, restructurations, suppressions d'emplois, dégradation des conditions de travail, management par le stress, baisse du pouvoir d'achat, la liste est encore longue, sont le quotidien de celles et ceux qui produisent les richesses au sein de notre ministère.

Jusqu'à quand allez-vous user de la conscience professionnelle des agents et de leur santé ?

Nous tenons à tirer la sonnette d'alarme. Chaque jour, nous rencontrons des salariés en souffrance sur la tête desquels est suspendue une épée de Damoclès. Ils n'ont aucune vision positive pour leur avenir et celui de leur famille. Tout est fait par les employeurs pour « écœurer » les salariés.

Est-il normal que les salariés viennent au travail en aspirant qu'à une chose, que l'heure de la débauche arrive.

Pour la CGT, on ne vient pas au travail pour détruire sa santé, mais bel et bien pour s'épanouir professionnellement et socialement. Ça fait un bon moment que cette devise n'est plus d'actualité au sein de notre ministère.

Nous nous inquiétons aujourd'hui de l'augmentation des conseils de discipline et nous souhaitons connaître le lien de causalité avec l'organisation du travail.

Comme nous vous l'avons sans cesse répété dans le groupe de travail RPS, nous devons mettre le travail, son organisation au centre de nos travaux. Les RPS, comme tous risques professionnels ne peuvent pas se traiter à la marge, au travers de réunions organisées par les employeurs en dehors du périmètre des CHSCT et ce uniquement pour se donner bonne conscience, malgré les troubles psycho-sociaux grandissant

La CGT insiste sur la prévention des RPS. Vous devez Monsieur le Président vous adresser aux employeurs et ce très rapidement afin qu'ils ne fassent pas n'importe quoi dans ce domaine. Cela ne peut se faire sans avoir réalisé préalablement une analyse des risques.

Les annonces de l'été vont accentuer ces maux et le chef de l'Etat, chef des armées, le ministre de la Défense, celles et ceux qui poursuivront cette politique de casse en seront les seuls responsables y compris à la grande muette.

Cela nous amène à évoquer la question de l'amiante. Si l'arrêté actualisé est à la signature avec quelques avancées du côté de la marine, c'est loin d'être le cas du côté de la DGA. Une nouvelle fois cette direction se distingue, continuant à empoisonner ces salariés et ne voulant pas le reconnaître. Toute nouvelle maladie liée à l'amiante contractée par un salarié de la DGA fera l'objet d'une communication grand public. Nous ne pouvons pas laisser les empoisonneurs faire comme si de rien n'était. Nous ne vous ferons pas l'affront de rendre publique la note réalisée par un de vos collaborateurs pour traiter de manières inacceptables les agents de la DGA exposés à l'amiante.

Hier, nous avons eu une rencontre avec le directeur central du SID sur ce même sujet, afin de prendre en compte les métiers et lieux exposants les salariés de cette direction à l'amiante, il en est de même pour les salariés exerçant des professions aéronautiques. Nous risquons de nous revoir très rapidement pour une nouvelle évolution de l'arrêté. Mais que les choses soient claires, pour la CGT, l'extension du décret ne doit pas servir de plan social déguisé et tout départ doit être compensé par le recrutement de personnels à statut d'ouvrier de l'Etat et fonctionnaire.

Dans 6 mois, les élections professionnelles dans la fonction publique auront eu lieu. Nous serons à quelques jours de la fin de la mandature des représentants des salariés dans les CHSCT. Date fixée par la fonction publique. La CGT vous demande, vu la spécificité de notre ministère et afin d'éviter la situation de 2012, de proroger les mandats jusqu'à la nomination des nouveaux représentants. Nous serons dans une période de très fortes turbulences et les questions de Santé et Sécurité au Travail doivent être traités quotidiennement et non par intermittence électorales.

Monsieur le Président, le ministère masque depuis bientôt 15 ans sa responsabilité sur les nuisances liées à l'exposition aux fluides de coupes. Allez-vous enfin prendre en compte réellement ce risque professionnel ou faire la sourde oreille comme vos prédécesseurs.

Nous avons sollicité par courrier en mars 2013, une rencontre avec les services du Ministère de la défense sur le dossier des salarié exposés au rayonnement ionisants des têtes nucléaires à la pyrotechnie de l'île longue. Depuis cette date plusieurs rappels ont été effectués par notre fédération lors de rencontres ou d'échanges avec les conseillers du ministre sans avoir de réponse sur ce dossier spécifique.

Sans vous rappeler tout l'historique déjà évoqué dans notre courrier de mars 2013, vous comprendrez, monsieur le président qu'une rencontre sur ce dossier avec les personnes qualifiées de votre Ministère nous paraît indispensable.

Nous souhaiterions aborder aussi la démarche de prévention des risques CMR qui figurait dans le plan triennal de prévention Ministériel, que nous n'avons pas encore abordé dans le cadre des travaux de la CCP alors que c'était un axe de prévention prévu dans cette mandature

Monsieur le Président, concernant les questions de santé et sécurité au travail vous avez les moyens de régler de nombreuses situations. Un salarié qui est bien sur son poste de travail apporte toute sa compétences et préserve sa santé ce qui est dans l'intérêt de tous. Certains employeurs semblent ne pas avoir compris cette logique.

Nous vous demandons une nouvelle fois d'intervenir auprès des COM GsBdD afin qu'il respecte à minima la réglementation régissant les CHSCT et leur fonctionnement.

Le constat fait par le ministre de la Défense dans sa lettre du 9 avril 2014, d'un défaut d'évaluation des risques fragilisants pour lui la hiérarchie dont la responsabilité peut être recherché en cas d'accident, alors que pour la CGT il faut évaluer tous les risques afin de déterminer une démarche de prévention et non pas un outil de déresponsabilisation des employeurs.